



## Fiche métier écogarde PNR Alpilles

### Présentation et exposé des motifs

- Renouvellement de la charte 2023-2038 avec intégration d'une mesure qui prévoit la mise en place d'écogarde. Mesure 2.3.1 : Optimiser la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels : « - Mettre en place une équipe de terrain permanente permettant d'assurer une veille, d'alimenter l'OFEN, de faire de la surveillance (comportement, incendie...), de l'information aux usagers ou faire des petits travaux d'entretien » ;
- Un territoire riche d'une biodiversité exceptionnelle qui fait l'objet de nombreuses mesures de protection règlementaire (RNR, APPB,...) et de mesures de gestion (N 2000, ENS,...), mais aussi une biodiversité ordinaire non protégée,
- Un territoire sous pression sujet à une fréquentation importante, en développement, de nouvelles pratiques, un manque de connaissance des codes de bonne pratiques en espaces naturels, des incivilités. Problématique à laquelle le Parc a répondu jusqu'à présent par un dispositif saisonnier préexistant dit Sentinelles, piloté par un chef d'équipe temporaire.
- Un territoire soumis au risque incendie, une présence importante de la forêt dans le territoire du Parc, une multifonctionnalité de celle-ci, des pratiques et des usages récréatifs qui font partie des habitudes locales (accès « à la colline »), une réglementation préfectorale qui gère l'accès à la forêt l'été. Problématique à laquelle le Parc a répondu jusqu'à présent par un dispositif saisonnier préexistant mis en place par la région Sud, la Garde Forestière Régionale, piloté par un chef d'équipe temporaire.
- En réponse à ces problématiques, le Parc naturel régional des Alpilles affirme sa volonté d'aller plus loin et de façon plus permanente avec la création d'un poste permanent d'écogarde, en complémentarité des dispositifs pré existants organisés sur le principe de l'information et de la sensibilisation, en dotant le PNR d'un pouvoir de police mobilisable en cas de besoin. Un poste qui conjuguera ces 2 approches, en pilotant les dispositifs saisonniers Sentinelles et GRF et en exerçant en autonomie son métier et sa mission de police tout au long de l'année.

## **Finalités du métier**

Assurer au quotidien une présence sur le terrain dans un quintuple objectif concourant de façon générale à vérifier et s'assurer du « bon état » des espaces naturels du Parc:

- Accueil, information, sensibilisation du public
- Surveillance, prévention, alerte
- Recherche et constatations d'infractions (police de la nature)
- Réalisation de petits travaux d'aménagement et d'entretien
- Participation à du suivi scientifique

## **Missions et activités principales**

- informer et sensibiliser le public à la protection de l'environnement
- surveillance, prévention, veille sur les comportements des usagers, contribution à la préservation de la biodiversité et à la sauvegarde du patrimoine naturel de façon générale
- vigie de l'évolution du paysage, de la faune et de la flore
- tournées régulières, vérification des itinéraires de randonnée, de la signalétique, des équipements, des aménagements,....
- Participer au dispositif de suivi de la fréquentation mis en place par le Parc (OFEN, OUTDOORVISION, BIODIVSPORT, ...)
- Encadrement des équipes saisonnières Sentinelles et GRF
- Assurer différents travaux d'entretien et d'aménagement, de génie écologique, gestion courante, de « maintenance »
- Participer à des recherches ou à du suivi scientifique
- Apporter le cas échéant des conseils techniques aux collectivités, entreprises et résidents au sujet de l'application de la charte du PNR
- collaboration avec des interlocuteurs divers : équipe interne, communes et intercommunalités membres du Parc, partenaires associatifs ou publics, autres gestionnaires du territoire, police/gendarmerie et magistrature, au cœur d'un réseau d'acteurs et de partenaires.
- Recherche et constatations des infractions au titre de son assermentation police de la nature

## **Missions et activités complémentaires**

- Intervention auprès de groupes (adultes, scolaires, ...)
- Formations
- Participation aux événements et manifestations organisées par le Parc ou auxquelles il participe
- Peut être amené à contribuer aux constatations des dégâts sur troupeaux (prédation) et à l'instruction des dossiers d'indemnisation

## **Compétences requises**

- **scientifiques** pour surveiller et intervenir sur les milieux naturels
- **relationnelles et pédagogiques** pour sensibiliser/informer le public et travailler en équipe ;
- **techniques** pour l'entretien et la mise en place d'aménagements ;
- **juridiques** notamment sur la réglementation des espaces protégés.

## **Connaissances**

- Environnement naturel, écologie, faune, flore, paysage, espaces protégés
- Organisation et fonctionnement du PNR
- Gestion des espaces naturels
- Protocoles de suivis scientifiques
- Procédures d'autorisation (travaux, circulation...)
- Techniques d'accueil
- Techniques d'orientation
- Techniques d'animation et de sensibilisation à l'environnement
- Techniques et outils de communication et de médiation
- Gestion des conflits
- Premiers secours

## **Capacités**

- Ecoute, patience, maîtrise de soi, sens relationnel et du contact
- Aptitude au travail en équipe et en autonomie
- Rigueur
- Sens de l'observation
- Qualités manuelles, dextérité

## **Conditions spécifiques au métier**

- Bonne disponibilité, y compris le week-end et parfois de nuit, du fait des missions de surveillance et des amplitudes horaires en fonction des nécessités de surveillance et des conditions de pratique sur le terrain (météorologie, type de terrain, saisonnalité, relationnel et réunions...).
- L'activité peut être soumise à des contraintes.
- Les modes de déplacements sont variés (voiture, vélo, à pied, etc..).
- Évolution en milieu difficile, travail isolé en pleine nature, port de charge.
- Les travaux manuels sont fréquents
- L'écogarde est amené à travailler en tenue et est porteur de matériel de sécurité et de premiers secours obligatoires.

## **Liens fonctionnels et relationnels**

- Au plan hiérarchique : Directeur.
- En interne : Responsable de pôle, chargés de mission ,chargée de communication, agent d'accueil à la Maison du Parc, agents saisonniers,
- En externe : Usagers et visiteurs sur le territoire du PNR, élus, socio-professionnels, associations, gendarmerie, SDIS, ONF, OFB, Forestiers Sapeurs, CCFF, services de l'Etat, procureur, organismes référents en matière d'environnement, ...